



Les rapports annuels 2004 du Groupe BANK OF AFRICA présentent une partie des équipes qui ont fait et font, du Groupe BANK OF AFRICA ce qu'il est aujourd'hui : l'un des groupes bancaires les plus dynamiques implantés en Afrique subsaharienne. Unies par des valeurs communes, toutes résolument impliquées dans la satisfaction de la clientèle et la réussite du Groupe, elles font la fierté de celui-ci, qui souhaite ici leur rendre hommage.

Tous les membres de la Direction Générale avec les responsables des différents Départements ainsi que les employés du siège. Au premier plan: M. Mamadou Sène, Directeur Général de la BOA-NIGER. En arrière plan: le nouveau siège de la BOA-NIGER, inauguré le 14 décembre 2004 par le Président de la République du Niger.

Photo réalisée en avril 2005, par Djibril Sy/Panapress. © BOA

Le mot du Directeur Général



En 2004, le Niger a connu une situation économique et politique en amélioration, marquée, sur le plan politique, par la tenue exemplaire d'élections générales et locales et, sur le plan économique, par une croissance comparable à celle de 2003.

C'est dans cet environnement que les comptes de l'exercice 2004 de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER) ont confirmé l'évolution positive observée en 2003 : en effet, les principaux indicateurs de la Banque ont connu une nette amélioration par rapport à ceux de l'année précédente.

Ainsi, les dépôts de la clientèle ont atteint le niveau record de 27,7 milliards de F CFA, soit une hausse de 26,3 % par rapport à la période antérieure.

L'accroissement du nombre de comptes actifs de la Banque s'est poursuivi de façon significative. Ceux-ci ont connu en 2004 une progression de 63,5 %, après celle de 2003 qui était de 60,3%. Cette évolution remarquable résulte du développement, tant des comptes ordinaires de particuliers que des comptes d'épargne.

Tout en restant fidèle à sa politique de rigueur en matière d'octroi de crédit, la BOA-NIGER a vu les engagements de sa clientèle croître de 20,2 %, en s'établissant à 22,5 milliards de F CFA en fin d'exercice.

L'accroissement significatif des produits d'exploitation de 18,8%, conjugué à la stabilité des charges d'exploitation, a permis à l'établissement d'atteindre des niveaux de résultats en nette amélioration par rapport à ceux des exercices antérieurs.

En effet, le produit net bancaire a enregistré un niveau significatif en s'élevant à 2,5 milliards de F CFA, soit une progression de près de 20 % par rapport à l'année précédente.

Le résultat avant impôt et le résultat net sont ressortis respectivement au 31 décembre 2004 à 726 millions de F CFA et à 454 millions de F CFA, soit des augmentations de 42,3 % et de 8,9%, d'une année à l'autre.

L'ensemble de ces résultats a porté le coefficient d'exploitation de la Banque à 63,1 %, ce qui constitue le meilleur niveau que la Banque ait jamais obtenu.

Ces performances atteintes en 2004, première année du Plan Triennal de Développement 2004-2006 (PTD 2004-2005), sont de bon augure pour la réalisation des objectifs ambitieux de croissance et de rentabilité que la Banque s'est fixés.

Du reste, l'année 2004 a été marquée par trois événements majeurs, qui sont autant de jalons posés sur le chemin menant à la réalisation de ces objectifs :

- d'abord, l'extension du réseau de la BOA-NIGER, grâce à l'ouverture en septembre de l'agence de Dosso, la seule agence bancaire installée dans cette ville ;
- ensuite, l'installation en décembre 2004 de la Banque dans le nouveau siège dont elle s'est dotée et qui a été inauguré avec éclat par le Président de la République du Niger ;
- enfin, la mise en service en décembre 2004 des premiers Guichets Automatiques Bancaires (GAB) installés au Niger.

Ainsi, après dix années de présence au Niger, la BOA-NIGER s'est imposée dans le paysage bancaire national comme une banque « tous publics » innovante, moderne, proche de sa clientèle et citoyenne.

Mamadou SÈNE

Directeur Général

Faits marquants

Au cours de l'année 2004

Avril

- Participation à Dakar aux Rencontres BANK OF AFRICA 2004 pour les cadres du Réseau.

Septembre

- Ouverture de l'Agence de Dosso.
- Prise de participation au capital de la société holding ATTICA.
- Libération du premier appel de fonds pour le Fonds d'investissement AFRICINVEST.

Décembre

- Inauguration du nouveau siège social de la BOA-NIGER, par S.E.M Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, en présence de S.E.M Hama AMADOU, Chef du Gouvernement.

Décembre

- Célébration du 10ème anniversaire de la BOA-NIGER, notamment marquée par la tenue d'un séminaire sur le thème « Atouts et handicaps du secteur privé nigérien ».
- Organisation et participation à Niamey aux Rencontres BANK OF AFRICA 2004 pour les Administrateurs du Réseau.
- Mise en exploitation de la carte privative de retrait SESAME et mise en service du premier Guichet Automatique Bancaire (GAB) au Niger.
- Franchissement du seuil des 30 milliards de F CFA pour le total de bilan de la Banque.

Chiffres clés

Activité	
Dépôts clientèle*	27 688
Créances clientèle*	10 495

Résultat	
Produit Net Bancaire *	2 527
Charges de fonctionnement *	1 474
Résultat Brut d'Exploitation *	932
Résultat Net *	454
Coefficient d'exploitation (%)	63,1

Structure	
Total Bilan *	32 810
Fonds Propres après répartition *	3 202
Fonds Propres/Total Bilan (%)	9,7
Effectif moyen pendant l'exercice	73

Au 31/12/2004

(*) En millions de F CFA

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, de 7 membres, est actuellement composé comme suit :

- M. Paul DERREUMAUX, Président
- ATTICA S.A., représentée par M. Benoit MAFFON
- BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, représentée par M Kodjo TRONOU
- M. Ousmane DAOU (AFRICAN FINANCIAL HOLDING - AFH)
- M. Georges ABALLO
- M. René FORMEY de SAINT LOUVENT
- M. Boureima WANKOYE

Répartition du capital

Au 31/12/2004, la répartition du capital s'établit comme suit :

AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH)	41,8%
ATTICA S.A.	8,1%
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BOAD)	15,0%
Actionnaires Nationaux	19,0%
AUTRES	16,1%

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2005 pour l'exercice social 2004.

Le cadre économique et financier de l'exercice 2004

En 2004, l'économie mondiale serait marquée par un taux de croissance de 4,6%, ce qui constitue une amélioration sensible par rapport à celui de 3,9% de l'année 2003.

Cette amélioration est consécutive à l'éloignement des incertitudes liées à la guerre en Irak, à la résorption du contrecoup de l'éclatement de la bulle boursière, à la fin des effets du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et à la mise en place de politiques de relance dans les pays industrialisés.

Toutefois, l'évolution des taux de croissance en 2004 reste légèrement contrastée d'une région à l'autre. Les pays émergents d'Asie, entraînés par la Chine, et les États-Unis, aidés par le rebond de l'investissement des entreprises, la consommation des ménages et la forte hausse des dépenses publiques en liaison avec l'intervention en Irak, continuent à conforter leur avance en matière de croissance sur les autres économies du monde.

Bien qu'elles soient pénalisées par l'appréciation de l'Euro et une demande intérieure plus faible, la zone Euro en général, la France et l'Allemagne en particulier, renouent avec la croissance, qui reste cependant moins forte qu'aux États-Unis et en Asie.

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont fait partie le Niger, connaîtrait en 2004 un taux de croissance de 2,8% contre 3% en 2003. Cette décélération de la croissance serait due à la persistance de la crise ivoirienne, à la moins bonne campagne agricole 2004-2005 et aux effets dévastateurs de l'invasion acridienne dans le Sahel.

Au Niger, la situation économique, sociale et politique a été globalement en amélioration en 2004, année marquée par la tenue exemplaire, en juillet 2004, des élections municipales et, en décembre, des élections présidentielles et législatives.

Le taux de croissance en 2004 serait de 4,1% contre 4% en 2003, grâce à l'effet conjugué des performances des secteurs primaire, secondaire et tertiaire qui croîtraient respectivement de 3,2%, 4,6% et 5,7%. Globalement, les contributions respectives desdits secteurs à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) seraient respectivement de 1,7 point, 0,6 point et 1,8 point.

Vue sous l'angle de la demande, la croissance économique en 2004 au Niger serait essentiellement stimulée par la consommation des ménages, qui progresse de 4,5% contre 3,1% en 2003 et les investissements, qui augmentent de 5,4% contre une croissance proche de zéro en 2003, du fait des investissements liés, soit au Programme Spécial du Président de la République, soit au secteur des télécommunications ou de l'énergie.

La consommation, l'investissement et les échanges extérieurs, auraient respectivement contribué à la croissance du PIB de 3,5 points, 0,7 point et -0,1 point.

L'inflation, serait bien maîtrisée en 2004, avec un taux annuel moyen de 1,9% contre -2,4% en 2003, malgré la hausse des prix du pétrole et de certains produits de base, comme le riz.

Les finances publiques du Niger seraient caractérisées en 2004, comme en 2003, par des recettes budgétaires moins fortes que celles attendues et une progression des dépenses publiques. Toutefois, les recettes de l'État s'amélioreraient de 18,4% pour représenter 12,2% du PIB en 2004 contre 11,2% en 2003. Cette avancée est le fait des seules recettes fiscales, les recettes non fiscales restant stationnaires. Les dépenses budgétaires, tirées tant par les dépenses en capital que par les dépenses courantes, connaîtraient une hausse de 28% pour représenter 23% du PIB contre 20,5% en 2003. Aussi, l'exécution des opérations financières de l'État devrait se traduire par une détérioration des soldes budgétaires.

L'encours de la dette publique se situerait à 1 154 milliards de F CFA, soit 77,4% du PIB nominal en 2004 contre 87,3% en 2003. La dette extérieure continue à représenter, avec 81,6% du total, une part importante de l'endettement du Niger.

La balance des paiements extérieurs laisserait apparaître en 2004 un léger excédent de 10 milliards de F CFA contre un déficit de 20 milliards de F CFA l'année précédente. Ce léger excédent cache une évolution contrastée de la balance courante et du compte de capital et d'opérations financières. En effet, la balance courante accuse un déficit de 90 milliards de F CFA expliqué par la dégradation de la balance commerciale et de la balance des services ; ce déficit est compensé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières du fait de l'importance des ressources extérieures mobilisées.

La situation monétaire en 2004, comparée à celle de 2003, laisse apparaître une stabilisation des avoirs extérieurs bruts et des engagements, un accroissement du crédit intérieur et une augmentation de la masse monétaire.

La position nette créditrice des institutions monétaires est restée stable en 2004 avec un niveau d'avoirs extérieurs net légèrement négatif de 5,7 milliards de F CFA contre -4,4 milliards de F CFA en 2003.

Le crédit intérieur connaîtrait un accroissement de 29,1 milliards de F CFA, soit 20,7%, qui serait induit par la dégradation de la position nette du Gouvernement, les crédits à l'économie restant stables d'une période à l'autre.

La masse monétaire s'établirait à 148,2 milliards de F CFA en 2004 contre 118,2 milliards de F CFA, soit une progression de 25,3%.

Pour 2005 les objectifs du Gouvernement restent ceux qui sont fixés dans son Programme Pluriannuel 2003-2005 actualisé, à savoir :

- la relance de l'activité économique à travers la dynamisation du secteur agricole et la promotion du secteur privé ;
- la consolidation des progrès réalisés dans le domaine des finances publiques ;
- la poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté par le financement des projets des secteurs sociaux, notamment ceux du Programme Spécial du Président ;
- la poursuite de la mise en oeuvre des réformes ;
- la promotion de la bonne gouvernance.

Le cadre macro-économique à moyen terme 2004-2006 prévoit, d'une part, un taux de croissance du PIB réel de 4,3% en moyenne sous l'impulsion du secteur rural et, d'autre part, un taux d'inflation

moyen annuel inférieur à 3%, grâce à la promotion de la production, le renforcement de la compétitivité et l'approvisionnement satisfaisant des marchés en produits de consommation courante.

En matière de politique budgétaire, les actions initiées dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International seront poursuivies et devraient permettre un accroissement moyen des recettes de 11% et une meilleure allocation des dépenses courantes.

Au regard de l'horizon de convergence fixé à fin 2005 et des objectifs non encore atteints, le Gouvernement s'attellera probablement :

- à accélérer les réformes visant à l'assainissement des finances publiques ;
- à renforcer la base productive, la compétitivité et la diversification de l'économie nigérienne.

Analyse des comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2004

Les comptes de l'exercice 2004 de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER) confirment l'évolution positive constatée en 2002 et 2003. Les principaux indicateurs sont en nette amélioration par rapport à ceux de l'année 2003 ; le produit net bancaire, le plus élevé jamais atteint par la Banque, et le bénéfice net affichent une amélioration sensible en progressant respectivement de 19,7% et 8,9%.

Le total du bilan au 31 décembre 2004, s'établit à 32 810 313 210 F CFA contre 26 668 248 035 F CFA au 31 décembre 2003, soit une hausse notable de 23%.

Les dépôts de la clientèle atteignent à la fin de l'exercice 2004 un niveau record de 27 688 482 830 F CFA contre 21 926 578 538 F CFA au 31 décembre 2003, soit une progression significative de 26,3%.

Les dépôts à vue dans cet ensemble, s'établissent au 31 décembre 2004 à 19 860 255 750 F CFA contre 16 270 261 041 F CFA au 31 décembre 2003, soit un accroissement de 22,1% expliqué par l'accroissement généralisé des ressources collectées auprès de toutes les catégories de clientèle : les dépôts des particuliers, des entreprises et des associations et organisations assimilées ont, en effet, crû respectivement de 10,6%, 26,9% et 23,1%, grâce aux résultats positifs des actions commerciales menées.

Les dépôts à terme connaissent également une hausse marquée de 42,2% en passant de 4 252 095 027 F CFA à 6 044 431 294 F CFA, d'une année à l'autre.

Les comptes d'épargne, avec un accroissement important de 26,8% au cours de l'exercice 2004, passent de 1 404 222 470 F CFA au 31 décembre 2003 à 1 783 295 786 F CFA au 31 décembre 2004 grâce à une campagne de promotion de ces comptes, menée au cours du second semestre 2004.

La structure des dépôts s'est légèrement modifiée au cours de l'exercice 2004 : ainsi, les dépôts à vue représentent, à fin décembre 2004, 73,2% des ressources drainées contre 76,6% en 2003, les dépôts à terme 14,6% contre 16,9% et les comptes d'épargne 7,1% contre 6,4%.

Les contributions par agence dans la collecte des dépôts n'ont évolué que légèrement au cours de

l'exercice. Il est cependant à noter le développement appréciable de l'Agence de Dosso, ouverte comme guichet périodique en novembre 2003 et devenue agence permanente en septembre 2004, qui a vu ses ressources, insignifiantes fin 2003, atteindre, au 31 décembre 2004, 323 millions de F CFA.

Le nombre de comptes ouverts et actifs connaît une hausse de 63,5% au 31 décembre 2004 par rapport à la même date de l'année précédente ; cette évolution significative est essentiellement le fait des comptes de dépôts à vue de particuliers et des comptes d'épargne, dont les nombres ont respectivement progressé de 67,3% et de 59,2%.

Les dettes interbancaires ont baissé de 42,8% au cours de l'exercice 2004, en passant de 739 715 212 F CFA au 31 décembre 2003 à 423 095 685 F CFA au 31 décembre 2004 ; il est à noter que le niveau atteint à fin 2004 s'explique à hauteur de 188 052 872 F CFA par l'utilisation de la ligne de refinancement à moyen terme de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et à hauteur de 78 293 500 F CFA par l'avance reçue de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le cadre de l'opération de démonétisation.

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 82 046 530 F CFA au 31 décembre 2004 contre 81 754 099 F CFA au 31 décembre 2003 et sont composées à 100% par des provisions pour charges de retraite.

Les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 603 993 901 F CFA au 31 décembre 2004 contre 477 114 147 F CFA au 31 décembre 2003 ; cette hausse de 126 879 754 F CFA correspond à la dotation comptabilisée au titre de l'exercice 2004, déterminée selon le mode de calcul en vigueur à la BANK OF AFRICA - NIGER.

Les réserves avant répartition du bénéfice de l'exercice 2004 ont augmenté de 116 512 805 F CFA au 31 décembre 2004 ; cette variation s'explique par l'affectation du résultat de l'exercice 2003 décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2004.

Les engagements de la clientèle, engagements directs et engagements par signature confondus, s'élèvent au 31 décembre 2004 à 22 526 494 438 F CFA contre 18 744 308 812 F CFA au 31 décembre 2003, soit une progression de 20,2% occasionnée par l'accroissement des engagements par signature.

Les prêts et avances connaissent une hausse de 11,6% en s'élevant de 4 998 050 395 F CFA au 31 décembre 2003 à 5 582 369 820 F CFA au 31 décembre 2004. Cette évolution s'explique essentiellement par le développement régulier que connaissent les prêts aux particuliers.

Les comptes ordinaires débiteurs font ressortir en revanche une baisse de 27,7% en passant de 4 310 169 298 F CFA au 31 décembre 2003 à 3 114 581 265 F CFA au 31 décembre 2004. Cette diminution s'explique par la nette amélioration en fin d'année de la trésorerie de certains clients importants.

L'encours des effets escomptés s'établit à 1 798 368 759 F CFA au 31 décembre 2004 contre 1 006 415 401 F CFA au 31 décembre 2003, soit une amélioration de 78,7%, qui traduit une activité accrue en 2004, comme le montrent les produits tirés de cette activité qui sont de 129,8 millions de F CFA au 31 décembre 2004 contre 116 millions de F CFA au 31 décembre 2003.

Les engagements par signature connaissent un accroissement significatif de 42,7% en

s'établissant au 31 décembre 2004 à 12 031 174 594 F CFA contre 8 429 673 718 F CFA au 31 décembre 2003. L'encours des cautions émises s'accroît de 25,7% d'une fin d'exercice à l'autre en passant de 7 723 372 365 F CFA à 9 711 279 868 F CFA. L'encours des lettres de crédit s'établit à 2 319 894 726 F CFA à fin 2004 contre 706 301 353 F CFA à fin 2003, soit une augmentation de 228%.

Les titres de placement s'élèvent à 3 961 880 000 F CFA au 31 décembre 2004 contre 4 609 930 000 F CFA à la fin d'exercice précédent : cette baisse de 14,1% s'explique essentiellement par l'amortissement des titres détenus.

Les immobilisations financières passent de 670 206 367 F CFA au 31 décembre 2003 à 1 699 112 348 F CFA au 31 décembre 2004 du fait, d'une part, du reclassement en prêt subordonné de l'avance d'actionnaire de 191 millions de F CFA faite à SCI OLYMPE et précédemment enregistrée dans les découverts et, d'autre part, des prises de participations ou avances actionnaires faites auprès de fonds d'investissement créés à l'initiative du Groupe BANK OF AFRICA.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 567 958 822 F CFA au 31 décembre 2004 contre 1 115 587 436 F CFA au 31 décembre 2003, suite à l'enregistrement pendant l'exercice d'un montant 490 409 503 F CFA au titre des immobilisations en cours relatives à la construction du siège de la Banque.

Les produits d'exploitation ont augmenté significativement de 18,8% en 2004, en passant de 2 533 068 951 F CFA au 31 décembre 2003 à 3 010 480 491 F CFA au 31 décembre 2004.

Les intérêts et produits assimilés progressent de 23,5% en atteignant 1 691 583 226 F CFA au 31 décembre 2004 contre 1 369 394 355 F CFA au 31 décembre 2003, du fait de la hausse sensible des intérêts reçus, tant des créances interbancaires que des créances sur la clientèle.

Les commissions s'élèvent à 432 877 640 F CFA au 31 décembre 2004 contre 321 496 200 F CFA au 31 décembre 2003, soit une avancée de 34,6% due notamment à la progression des frais de tenue de compte engendrée elle-même par l'accroissement du nombre de comptes ouverts.

Les produits sur les opérations financières, qui regroupent essentiellement les produits sur les titres de placement, les produits sur les opérations de change et les produits sur les opérations hors bilan, restent stables en passant de 782 928 842 F CFA à 801 636 192 F CFA ; il est à noter, cependant, la hausse significative de 15% des produits sur opérations de change.

Les produits exceptionnels s'élèvent au 31 décembre 2004 à 263 861 251 F CFA ; ce montant s'explique par la comptabilisation en 2004 d'un produit exceptionnel de 261 150 000 F CFA.

Les charges d'exploitation (hors amortissements) s'accroissent légèrement de 4,6% en passant de 1 870 748 791 F CFA au 31 décembre 2003 à 1 957 503 969 F CFA au 31 décembre 2004.

Les charges bancaires, qui rassemblent les intérêts et charges assimilés, les commissions et les charges sur opérations financières, sont évaluées au 31 décembre 2004 à 483 450 507 F CFA contre 421 834 841 F CFA au 31 décembre 2003, soit une hausse de 14,6% expliquée en grande partie par l'accroissement des ressources rémunérées.

Les frais généraux d'exploitation connaissent un léger accroissement de 1,7% au cours de l'exercice 2004 en évoluant de 1 448 913 950 F CFA au 31 décembre 2003 à 1 474 053 462 F CFA au 31 décembre 2004.

Les frais de personnel sont restés quasiment stables en passant de 497 455 580 F CFA au 31 décembre 2003 à 506 636 155 F CFA au 31 décembre 2004.

Les autres frais généraux augmentent modérément de 951 458 370 F CFA au 31 décembre 2003 à 967 417 307 F CFA au 31 décembre 2004.

Le bénéfice de l'exercice 2004, après paiement d'un impôt sur les bénéfices de 272 044 150 F CFA en 2004 contre 93 422 350 F CFA en 2003, s'élève à 454 301 687 F CFA contre un montant de 416 752 035 F CFA pour celui de l'exercice 2003, soit une progression de 9%.

Au vu de ce bénéfice et du report à nouveau antérieur, votre Conseil d'Administration vous propose, après constitution de la réserve légale de 15% du bénéfice annuel réalisé, soit 68 145 253 F CFA :

- la distribution d'un dividende par action de 17,5%, soit au total 262 500 000 F CFA ;
- l'affectation en réserve facultative du solde du bénéfice, soit 123 000 000 F CFA, le nouveau report à nouveau étant de 1 400 011 F CFA.

Après répartition, les fonds propres de la BANK OF AFRICA - NIGER s'élèveront à 3 202 639 558 F CFA contre 2 883 958 116 F CFA en 2003, soit une hausse de 11% ; ces fonds propres après répartition représentent 9,75% du total du bilan de la Banque au 31 décembre 2004.

Pour les toutes prochaines années, la BANK OF AFRICA - NIGER s'est, dans le cadre de son Plan Triennal de Développement 2004-2006, donnée la mission d'être une des principales institutions financières au Niger, tant par la qualité de sa croissance que par sa rentabilité et la qualité de la gestion de ses ressources humaines. Deux éléments majeurs devront l'y aider : d'abord, son introduction à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) en décembre 2003, ensuite, l'installation en décembre 2004 dans le nouveau siège social, dont elle s'est dotée et qui a été inauguré avec éclat par le Président de la République du Niger.

Les résultats obtenus en 2004 sont de bon augure pour l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, le succès, pour qu'il soit durable, doit reposer sur la qualité et la motivation des femmes et des hommes qui constituent le personnel de la BANK OF AFRICA - NIGER et qui n'ont jusqu'ici manqué ni de l'une ni de l'autre. Qu'ils soient donc tous remerciés pour le travail ainsi accompli et pour les résultats obtenus en 2004, et encouragés à poursuivre et renforcer cette mobilisation et cet engagement en faveur de leur Banque.

La Direction Générale de la Banque entend d'ailleurs contribuer significativement à la mobilisation de ses ressources humaines en poursuivant et en approfondissant l'effort de formation entrepris ces dernières années, en améliorant sa communication interne et en mettant en place des actions propres à accroître la productivité du personnel.

Enfin, le Conseil d'Administration remercie les actionnaires pour leur confiance et leur soutien permanent et sans réserve et souhaite que celui-ci se maintienne et se renforce au cours de l'exercice 2005.

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport général du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 1999, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2004 sur :

- les vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne ;
- le contrôle des comptes annuels de la BANK OF AFRICA - BENIN (BOA-BÉNIN), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne. Ces vérifications visent à relever les faits marquants concourant ou entravant le fonctionnement normal des organes sociaux et ont également pour objectif de s'assurer que l'exercice du contrôle interne est conforme à la circulaire N° 10-2000 du 23 juin 2000 de la Commission Bancaire.

À l'issue de notre intervention, nous vous informons des constatations suivantes :

- la capacité opérationnelle de la banque s'est développée par la construction d'un siège et l'ouverture d'une nouvelle agence en 2004 et la gestion courante est améliorée par la disponibilité de procédures couvrant l'essentiel des activités de la banque.
- la banque s'est dotée de nouveaux outils de gestion par la mise à disposition de la clientèle de Guichets Automatiques Bancaires (GAB), la mise en exploitation du système de transferts en temps réel entre les banques de l'UMOA via la BCEAO et du système de transfert de fonds BHD.
- la banque a accompli les exigences contenues dans la circulaire n°10-2000/CB du 23 juin 2000 relatives à la réorganisation du contrôle interne au sein des banques et établissements financiers avec des rapports trimestriels sur les contrôles effectués et des revues globales semestrielles du portefeuille.
- les réunions du Conseil d'Administration et du Comité de crédit et les Assemblées générales des actionnaires se sont régulièrement tenues au cours de l'exercice.
- la gestion des risques s'est améliorée par délégation de pouvoirs accordée aux chefs d'agence pour l'autorisation de crédits directs aux clients salariés à hauteur d'un million de F CFA.

Nous n'avons pas d'autre observation significative à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne au 31 décembre 2004.

2 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne

comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels du présent rapport sont au regard des règles et principes comptables des banques et établissements financiers de l'UEMOA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque à la fin de cet exercice.

3 Respect de la réglementation bancaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation bancaire.

Nous portons à votre attention que la banque assure la représentation du capital minimum exigé par le dispositif prudentiel applicable au 1er janvier 2000 avec des fonds propres effectifs de 2 506 millions de F CFA au 31 décembre 2004 et respecte tous les ratios réglementaires à l'exception de ceux indiqués ci-après :

- Le ratio des crédits aux personnes participant à la direction, l'administration, la gérance, le contrôle et le fonctionnement de la Banque qui est de 20,59% pour un maximum de 20% ;
- Le coefficient de couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables qui s'établit à 74,44% pour un minimum de 75% ;
- Le ratio de structure du portefeuille qui s'établit au 31 décembre 2004 à 23,32 % pour un minimum réglementaire de 60% ;

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur le respect par la BOA-NIGER des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 2004.

4 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les sociétés commerciales et la loi bancaire.

4.1 Réglementation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants, au personnel et au commissaire aux comptes

Nous avons vérifié que les concours aux personnes visées à l'article 35 paragraphe 3 de la loi bancaire ont fait l'objet d'une approbation par les membres du Conseil d'Administration de la BOA-NIGER. En vertu de ce même article 35 de la loi bancaire, nous vous informons que le montant global des concours directs et par signature accordés aux personnes visées par le premier paragraphe de l'article 35 ressort à 516 millions de F CFA et se répartit comme suit :

	En millions de F CFA
Membres du conseil d'administration	275
Personnel	241

Ces concours sont constitués de crédits directs et portent le ratio d'endettement des personnes visées à 20,59% avec des fonds propres effectifs de 2 506 milliards de F CFA au 31 décembre 2004.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur le respect par la BOA-NIGER de ces dispositions légales.

4.2 Vérifications des informations communiquées aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de votre banque.

Niamey le 21 mars 2005

Le Commissaire aux Comptes

POUR F.C.A. - FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT

Nouhou TARI

Expert - Comptable Diplômé

Expert Agréé près la Cour d'Appel de Niamey

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Sur les conventions visées aux articles 438 et 447 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés et du gie de l'ohada du 17 avril 1997 et sur l'article 35 de la loi n° 90-18 du 06/08/1990 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004

1 Au titre des articles 440 et 442 de l'acte uniforme de l'ohada

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées aux articles 438 et 447 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés et du GIE de l'OHADA du 17 avril 1997.

En application des articles 440 et 442 du même Acte Uniforme, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles cités au paragraphe précédent.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme sur

le droit des sociétés et du GIE de l'OHADA, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Conventions conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie pendant l'exercice

1.1.1. Avec la société AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH) - Services S.A.

Administrateur concerné :

Société AFH S.A., Administrateur commun de la BOANIGER et de AFH-SERVICES S.A.

Modalités :

Convention d'assistance technique conclue entre AFHSERVICES et la BOA-NIGER approuvée par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 23 mai 1994 qui s'est poursuivie jusqu'au 30 juin 2004, date à partir de laquelle une nouvelle convention en date du 27 septembre 2004 a été conclue et qui porte sur :

- un appui technique, logistique et relationnel apporté par AFH-SERVICES et ses dirigeants à la Direction Générale de la BOA-NIGER,
- une assistance technique sous la forme de mise à disposition d'experts et de consultants, de la fourniture de divers services, produits ou programmes.

La convention comporte les rémunérations suivantes :

- une rémunération fixe mensuelle de 15 000 Euros équivalent à 9 839 355 F CFA,
- une rémunération proportionnelle de 4 % du cash flow annuel de la BOA-NIGER dans la limite de 130 000 Euros par an équivalent à 85 274 410 F CFA.
- une rémunération pour les interventions spécifiques.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les charges comptabilisées nettes d'impôt au titre de cette convention s'élèvent à 192 209 768 F CFA comprenant une rémunération nette de 48 415 873 F CFA au titre des interventions spécifiques. Ces charges ont été facturées sur la base des rémunérations prévues par la convention initiale.

1.1.2. Avec la société african Information Network Services and Software Associated (AISSA) sarl au benin

Administrateur concerné :

BOA-BENIN, Administrateur commun de la BOA-NIGER et AISSA SARL.

Modalités :

Contrat de maintenance informatique, relation avec la société éditrice du progiciel de banque IGOR, développements informatiques nouveaux et, en général, apport d'une assistance en matière de savoir-faire informatique à compter du 1er juillet 1998.

Les rémunérations des prestations fournies s'établissent comme suit :

- une rémunération mensuelle forfaitaire de 2 976 750 F CFA,
- des honoraires pour les interventions faites par le personnel du prestataire.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ces rémunérations HTVA s'élèvent à 41 571 000 F CFA comprenant une rémunération nette de 5 850 000 F CFA au titre des interventions spécifiques.

1.1.3. Avec AGORA S.A.

Administrateur concerné :

Société AFH. S.A., Administrateur commun de la BOANIGER et AGORA S.A..

Modalités :

Convention d'apport de fonds en compte courant dans le cadre du financement des opérations de prises de participation d'AGORA S.A..

Le montant mis à la disposition de la société AGORA par la BOA-NIGER s'élève à 525 000 000 F CFA au 31 décembre 2004.

La rémunération prévue au titre de cette convention s'établit au taux qui découle du rapport des dividendes encaissés par AGORA S.A. sur les sommes inscrites en compte courant moins 0,25% à partir de l'année 2003. Ce taux ne peut toutefois pas être négatif.

Cette mise à disposition de fonds a produit des intérêts de 16 721 250 F CFA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

2 Au titre de l'article 35 de la loi n° 90-18 du 06 aout 1990

Les conventions citées au titre de l'article 35 de la loi n° 90-18 du 6 août 1990 ont été conclues dans les conditions analogues à celles généralement pratiquées par la banque à sa clientèle et ses correspondants.

2.1 Avec Achats Services International (ASI)

Administrateur concerné :

M. Boureima WANKOYE Administrateur commun BOANIGER et de ASI.

Modalités :

Convention de prêts portant sur une ligne de découvert et sur un crédit court terme pour respectivement 200 millions de F CFA et 150 millions de F CFA. L'encours au 31 décembre 2004 est de 222 353 223 F CFA pour la ligne de découvert et 53 308 631 F CFA pour le crédit court terme.

Ces prêts ont produit des intérêts de 18 017 647 F CFA HT sur la ligne de découvert et de 8 604 403 F CFA sur le crédit court terme au titre de l'exercice 2004.

2.2 Avec la société AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH) Services S.A.

Administrateur concerné :

Société AFH S.A., Administrateur commun de la BOA-NIGER et AFH-SERVICES S.A..

Modalités :

Protocole d'accord conclu le 25 mars 1999 et son avenant du 15 novembre 1999 pour la recherche du bénéficiaire d'une somme reçue par la BOA-NIGER le 23 février 1994 restée en suspens pour 2 638 140 FRF pendant une période n'excédant pas 5 années.

Le montant de 2 638 140 FRF reçu et constaté dans les écritures de la BOA-NIGER est transféré à AFH-SERVICES jusqu'à l'identification du bénéficiaire pour un montant net de 2 611 508,60 FRF et dont la date limite de la recherche n'excédera pas le 25 mars 2004.

AFH-SERVICES a remis à la BOA-NIGER une garantie à première demande délivrée par une banque désignée conjointement par la BOA-NIGER et AFH-SERVICES d'un montant égal au quart de la somme en suspens, arrondi à 650 000 FRF. AFH-SERVICES n'a pas pu identifier le bénéficiaire après plus de 5 ans de recherche.

La rémunération prévue au titre de cette convention s'établit au taux du marché interbancaire à un an sur la place de Paris minoré de 0,5 point et sera versée annuellement à la BOA-NIGER.

La rémunération perçue pour la période allant de janvier au 15 août 2004 date effective de la restitution des sommes s'établit à 1 744 282 F CFA au taux de 2,54 % sur le reliquat de fonds mis à disposition de AFH-SERVICES qui s'établit à 143 078 594 F CFA au 1er janvier 2004.

Cette somme a été constatée en produits exceptionnels au cours de l'exercice 2004 pour 261151 KF CFA, faute d'avoir identifié le bénéficiaire après plus de 10 ans.

2.3 Avec la BANK OF AFRICA - BENIN

Convention de garantie

Administrateur concerné :

BANK OF AFRICA - BENIN.

Nature et objet :

Convention de garantie à première demande en principal et en intérêts d'un emprunt obligataire conclue en 2001 à hauteur de 2 milliards de F CFA sur une durée de 7 ans au profit de la BANK OF AFRICA - BENIN. Cette garantie est appuyée d'une contre garantie de 1 milliard de F CFA délivrée par AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH) au profit de la BANK OF AFRICA - NIGER.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la rémunération perçue s'élève à 10 000 KF CFA.

Convention de prêt

Administrateur concerné :

BANK OF AFRICA - BENIN.

Nature, objet et Modalités :

Convention de prêt conclue le 21 octobre 2003 pour un montant de 3 000 millions de F CFA portant intérêt au taux de 5% l'an pour une période de 3 mois renouvelable. Les intérêts acquis au titre de l'exercice 2004 s'élèvent à 154 122 KF CFA.

2.4 Avec la BANK OF AFRICA - MALI

Administrateur concerné :

Société AFH S.A. Administrateur commun de la BOANIGER et la BOA-MALI.

Nature et objet :

Convention portant sur un accord de caution de garantie de paiement en faveur de la BANK OF AFRICA - MALI conclue en 2004 pour un montant de 1,5 milliard de F CFA pour une durée de 5 ans et au taux de 4,5% l'an.

Modalités :

La rémunération perçue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élève à 37 692 KF CFA.

2.5 Avec la BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE

Administrateur concerné :

Société AFH S.A. Administrateur commun de la BOA-NIGER et la BOA-CÔTE D'IVOIRE.

Nature et objet :

Convention portant sur un accord de prêt interbancaire en faveur de la BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE conclue en 2004 pour un montant de 500 millions de F CFA pour une durée de 5 ans et au taux de 9,25% l'an. L'encours au 31 décembre 2004 s'élève à 459 546 637 F CFA.

Modalités :

La rémunération perçue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élève à 34 167KF CFA.

Niamey le 21 mars 2005

Le Commissaire aux Comptes

POUR F.C.A. - FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT

Nouhou TARI

Expert - Comptable Diplômé

Expert Agréé près la Cour d'Appel de Niamey

ue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élève à 34 167 KF CFA.

Niamey le 21 mars 2005

Le Commissaire aux Comptes

POUR F.C.A. - FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT

Nouhou TARI

Expert - Comptable Diplômé

Expert Agréé près la Cour d'Appel de Niamey

Bilan

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA).

Actif

Actif	Exercice 2003	Exercice 2004
Caisse	1 926 532 732	1 382 389 592
Créances interbancaires	6 947 622 290	12 553 808 382
• A vue	3 365 930 774	7 601 638 882
· Banque centrale	1 865 719 531	4 361 155 343
· Trésor public, CCP		
· Autres établissements de crédit	1 500 211 243	3 240 483 539
• A terme	3 581 691 516	4 952 169 500
Créances sur la clientèle	10 314 635 094	10 495 319 844
• Portefeuille d'effets commerciaux	1 006 415 401	1 798 368 759
· Crédits de campagne		
· Crédits ordinaires	1 006 415 401	1 798 368 759
• Autres concours à la clientèle	4 998 050 395	5 582 369 820
· Crédits de campagne		
· Crédits ordinaires	4 998 050 395	5 582 369 820
• Comptes ordinaires débiteurs	4 310 169 298	3 114 581 265
• Affacturage		
Titres de placement	4 609 930 000	3 961 880 000
Immobilisations financières	670 206 367	1 699 112 348
Crédit-bail et opérations assimilées		
Immobilisations incorporelles	51 564 414	33 941 914
Immobilisations corporelles	1 115 587 436	1 567 958 822
Actionnaires et associés		
Autres actifs	858 165 904	708 475 728
Comptes d'ordre et divers	174 003 798	407 426 580
Total de l'actif	26 668 248 035	32 810 313 210

Hors Bilan	Exercice 2003	Exercice 2004
------------	---------------	---------------

BANK OF AFRICA - NIGER

Rapport annuel - Exercice 2004

Engagements donnés	8 429 673 718	12 031 174 594
• Engagements de financement	706 301 353	2 319 894 726
· En faveur d'établissements de crédit		
· En faveur de la clientèle	706 301 353	2 319 894 726
• Engagements de garantie	7 723 372 365	9 711 279 868
· D'ordre d'établissements de crédit	2 000 000 000	3 500 000 000
· D'ordre de la clientèle	5 723 372 365	6 211 279 868
• Engagements sur titres		

Passif

Passif	Exercice 2003	Exercice 2004
Dettes interbancaires	739 715 212	423 095 685
• A vue	739 715 212	156 749 313
· Trésor public, CCP	4 585	4 585
· Autres établissements de crédit	739 710 627	156 744 728
• A terme		266 346 372
Dettes à l'égard de la clientèle	21 926 578 538	27 688 482 830
• Comptes d'épargne à vue	1 404 222 470	1 780 295 786
• Comptes d'épargne à terme		3 500 000
• Bons de caisse		
• Autres dettes à vue	16 270 261 041	19 860 255 750
• Autres dettes à terme	4 252 095 027	6 044 431 294
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	430 427 873	680 028 644
Comptes d'ordre et divers	305 814 197	471 519 964
Provisions pour risques et charges	81 754 099	82 046 530
Provisions réglementées		
Subventions d'investissements		
Fonds pour risques bancaires généraux	477 114 147	603 993 901
Capital	1 500 000 000	1 500 000 000
Primes liées au capital		
Réserves	789 587 587	906 100 392
Écarts de réévaluation		
Report à nouveau (+/-)	504 347	743 577
Résultat de l'exercice (+/-)	416 752 035	454 301 687
Total du passif	26 668 248 035	32 810 313 210

Hors bilan		
Engagements reçus	3 360 688 196	6 325 474 099
• Engagements de financement		
· Reçus d'établissements de crédit		
• Engagements de garantie	3 360 688 196	6 325 474 099
· Reçus d'établissements de crédit	3 251 041 301	2 587 958 027
· Reçus de la clientèle	109 646 895	3 737 516 072
• Engagements sur titres		

Résultat

Comptes de résultats comparés des deux derniers exercices (en F CFA)

Charges

Charges	Exercice 2003	Exercice 2004
Intérêts et charges assimilées	375 512 292	435 814 240
• Sur dettes interbancaires	86 436 384	102 427 637
• Sur dettes à l'égard de la clientèle	289 075 908	333 386 603
• Sur dettes représentées par un titre		
• Autres intérêts et charges assimilées		
Charges sur crédit-bail et opérations assimilées		
Commissions	11 754 434	20 531 733
Charges sur opérations financières	31 211 490	17 822 167
• Charges sur titres de placement	9 263 668	
• Charges sur opérations de change	20 714 946	16 423 599
• Charges sur opérations de hors bilan	1 232 876	1 398 568
Charges diverses d'exploitation bancaire	3 356 625	9 282 367
Frais généraux d'exploitation	1 448 913 950	1 474 053 462
• Frais de personnel	497 455 580	506 636 155
• Autres frais généraux	951 458 370	967 417 307
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	139 681 882	120 913 141
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	21 249 992	324 732 668
Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires généraux		126 879 754
Charges exceptionnelles	167 954	2 663 289
Pertes sur exercices antérieurs	78 158 327	21 318 710
Impôts sur les bénéfices	93 422 350	272 044 150
Bénéfice	416 752 035	454 301 687
Total des charges	2 620 181 331	3 280 357 368

Produits

Produits	Exercice 2003	Exercice 2004
Intérêts et produits assimilés	1 369 394 355	1 691 583 226
• Sur créances interbancaires	90 477 855	301 771 527
• Sur créances sur la clientèle	1 278 916 500	1 389 811 699
• Sur titres d'investissement		
• Autres intérêts et produits assimilés		
Produits sur crédit-bail et opérations assimilées		
Commissions	321 496 200	432 877 640
Produits sur opérations financières	782 928 842	801 636 192
• Produits sur titres de placement	365 652 592	238 339 360
• Dividendes et produits assimilés	19 687 500	48 551 982
• Produits sur opérations de change	303 300 289	348 905 154
• Produits sur opérations de hors bilan	94 288 461	165 839 696
Produits divers d'exploitation bancaire		570 237
Produits généraux d'exploitation	59 249 554	83 813 196
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations		
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan		
Excédent des reprises sur les dotations du fonds pour risques bancaires généraux	55 809 664	
Produits exceptionnels	10 985 701	263 861 251
Profits sur exercices antérieurs		6 015 626
Pertes		
Total des produits	2 620 181 331	3 280 357 368

Produits & Charges

Produit et charges	Exercice 2003	Exercice 2004
intérêts et produits assimilés	1 369 394 355	1 691 583 226
• Sur créances interbancaires	90 477 855	301 771 527
• Sur créances sur la clientèle	1 278 916 500	1 389 811 699
• Sur titres d'investissement		
• Autres intérêts et produits assimilés		
Produits sur crédit-bail et opérations assimilées		
Intérêts et charges assimilées	375 512 292	435 814 240

BANK OF AFRICA - NIGER

Rapport annuel - Exercice 2004

• Sur dettes interbancaires	86 436 384	102 427 637
• Sur dettes à l'égard de la clientèle	289 075 908	333 386 603
• Sur dettes représentées par un titre		
• Autres intérêts et charges assimilées		
Charges sur crédit-bail et opérations assimilées		
Marge d'intérêt	993 882 063	1 255 768 986
Produits de commissions	321 496 200	432 877 640
Charges de commissions	11 754 434	20 531 733
Résultat net des commissions	309 741 766	412 345 907
Résultats nets sur		
• Opérations sur titres de placement	356 388 924	238 339 360
• Dividendes et opérations assimilées	19 687 500	48 551 982
• Opérations de change	282 585 343	332 481 555
• Opérations de hors bilan	93 055 585	164 441 128
Résultat net opérations financières	751 717 352	783 814 025
Autres produits d'exploitation bancaire		570 237
Autres charges d'exploitation bancaire	3 356 625	9 282 367
Autres produits d'exploitation non bancaire	59 249 554	83 813 196
Autres charges d'exploitation non bancaire		
Frais généraux d'exploitation	1 448 913 950	1 474 053 462
• Frais de personnel	497 455 580	506 636 155
• Autres frais généraux	951 458 370	967 417 307
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	139 681 882	120 913 141
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations		
Résultat brut d'exploitation	522 638 278	932 063 381
Résultat net des corrections de valeur	-21 249 992	-324 732 668
Excédent net des dotations et reprises sur frbg	55 809 664	-126 879 754
Résultat courant (avant impôt)	557 197 950	480 450 959
Résultat exceptionnel	10 817 747	261 197 962
Résultat sur exercices antérieurs	-57 841 312	-15 303 084
Impôts sur les bénéfices	-93 422 350	-272 044 150
Résultat net de l'exercice	416 752 035	454 301 687

Résolutions

Assemblée générale ordinaire du 21 mars 2005

Première résolutions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2004, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice clos le 31 décembre 2004 se solde donc par un bénéfice de 454 301 687 F CFA après une dotation aux amortissements de 120 913 141 F CFA, une dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 126 879 754 F CFA, et après paiement de l'impôt sur les bénéfices de 272 044 150 F CFA. En outre, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA approuve sans réserve ledit Rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Elle donne également quitus au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat au cours du même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolutions

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur :

	En F CFA
Résultat de l'exercice	454 301 687
Réserve légale	68 145 253
Report à nouveau antérieur	743 577
Dividende (17,5 % du capital)	262 500 000
Réserve facultative	123 000 000
Nouveau report à nouveau	1 400 011

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'État de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 10% sur le dividende brut, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt correspondant à une rémunération de 1 575 F CFA par action de 10 000 F.CFA. Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 1er juillet 2005 auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, constatant la fin du mandat des Commissaires aux Comptes en fonction et sur recommandation du Conseil d'Administration, décide de reconduire respectivement, Monsieur Nouhou TARI, Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Ahmed DIALLO, Commissaire aux Comptes suppléant. Leur mandat respectif, d'une durée de six exercices sociaux, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil d'Administration et sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, décide de nommer respectivement, M. Maman KOUROUKOUTOU, Expert Comptable Agréé, second Commissaire aux Comptes titulaire et M. Issoufou IBRAHIM, Expert comptable agréé, second Commissaire aux Comptes suppléant. Leur mandat respectif, d'une durée de six exercices sociaux, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2004, de transférer le Siège Social de la Banque, dans l'Immeuble de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER), BP. 10 973, Niamey. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 septembre 2004, aux fonctions d'Administrateur de :

M. René FORMEY de SAINT LOUVENT s/c BOA-CÔTE D'IVOIRE, 01 BP. 4132 Abidjan 01 en

remplacement de M. Francis SUEUR, démissionnaire.

En conséquence, M. FORMEY de SAINT LOUVENT exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Annexes

1 Note sur les principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de BANK OF AFRICA - NIGER ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire (PCB) applicables aux banques des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire au sein de l'UEMOA.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque ont été établis selon la présentation requise par le Plan Comptable Bancaire. Ils sont formés par le bilan et le compte de résultat et sont présentés en Francs CFA avec le rappel des montants pour l'exercice précédent. Les états financiers destinés à la publication sont présentés en millions de Francs CFA.

Comptabilisation des produits et charges bancaires

La Banque comptabilise les intérêts courus et non échus sur les crédits et les dépôts rémunérés. Lorsque le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts ne sont comptabilisés en produits que lors de leur encaissement.

Conversion des opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères figurant au bilan sont évaluées aux taux de change communiqués par la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs sont constatés à chaque fin de période au compte de résultat.

Risque clientèle et risques généraux

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation de façon à couvrir la perte probable qui en résultera pour la Banque. À compter de l'exercice clos le 31 décembre 1995, une provision pour risques généraux bancaires est constituée à hauteur de 6% des engagements hors État. Cette provision a été portée à 7 % desdits engagements au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et maintenue au même taux de 7% des engagements nets des garanties bancaires reçues hors État et hors cautions et avals à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Logiciels	5 ans
Installations	5 à 10 ans
Matériel et mobilier d'habitation	5, 6 et 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 et 10 ans

Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	3 ans

Congés payés

La Banque comptabilise la charge correspondant aux droits de congés payés acquis par son personnel de la date de leur dernier retour de congé à la date de clôture de l'exercice.

Indemnités de départ en retraite

Le montant de l'engagement de la Banque vis à vis de son personnel au titre des indemnités de départ en retraite a été enregistré au passif du bilan à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1996. L'évaluation est effectuée sur la base de la méthode définie par la convention collective interprofessionnelle en vigueur au Niger selon les bases suivantes :

- le dernier salaire versé au personnel à la clôture de l'exercice,
- l'ancienneté de chaque agent au 31 décembre,
- le nombre de mois de préavis tenant compte de la catégorie professionnelle,
- les charges sociales et la taxe d'apprentissage correspondantes.

Le montant de l'engagement a été déterminé selon la méthode suivante, préconisée par la convention collective interprofessionnelle en vigueur au Niger :

Si ancienneté < 5 ans	$(sv \times 20 \% \times na) + p$
Si 5 ans < ancienneté < 10 ans	$\{sv \times 20 \% \times 5\} + (sv \times 30 \% (na - 5)) + p$
Si ancienneté > 10 ans	$\{sv \times 20 \% \times 5\} + (sv \times 30 \% \times 5) + (sv \times 35 \% (na - 10)) + p$

SV : Dernier salaire versé / NA : Nombre d'années de présence / P : Préavis.

2 Observations sur le bilan

2.1 Opérations avec les établissements de crédit

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

Echéance	Au 31/12/2003*		Au 31/12/2004*	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
De 0 à 1 mois	3 525	740	7 636	235
De 1 mois à 3 mois	3 422		4 458	
De 3 mois à 6 mois				
De 6 mois à 2 ans				
De 2 ans à 5 ans			460	188
Plus de 5 ans				

Total	6 947	740	12 554	423
--------------	--------------	------------	---------------	------------

2.2 Opérations avec la clientèle

2.2.1. Classement des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

Echéance	Au 31/12/2003*		Au 31/12/2004*	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
De 0 à 1 mois	5 397	17 867	5 355	22 773
De 1 mois à 3 mois	544	488	820	770
De 3 mois à 6 mois	2 350	1 154	747	1 664
De 6 mois à 2 ans	1 355	1 200	2 350	1 612
De 2 ans à 5 ans	407	1 218	888	870
Plus de 5 ans	68		134	
Créances en souffrance	194		202	
Total	10 315	21 927	10 496	27 689

2.2.2. Classement des créances et des dettes avec la clientèle par agents économiques

Agents économiques	Au 31/12/2003*		Au 31/12/2004*	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Particuliers	2 087	4 757	4 028	5 495
Entreprises privées	7 062	12 456	5 480	15 458
Sociétés d'état et établissements publics	1 127	616	951	2 336
Etat et organismes assimilés	39	4 098	37	4 400
Total	10 315	21 927	10 496	27 689

2.2.3. Détail des créances douteuses et provisions pour dépréciation

Nature	Au 31/12/2003*	Au 31/12/2004*
Créances douteuses	615	871
Provisions pour dépréciation	-421	-669
créances douteuses nettes	194	202

* En millions F CFA

2.3 Immobilisations financières

BANK OF AFRICA - NIGER

Rapport annuel - Exercice 2004

Participations	Montant participation*		Capital*	Part BOA
	Brut	Net		
Dans les banques et établissements financiers				
• ACTIBOURSE S.A.	45	45	300	15%
• BANK OF AFRICA - BURKINA FASO	100	100	2 000	5%
• Cauris Investissement	130	108	5 000	2%
Sous total	275	253		
Dans les autres sociétés				
• AGORA SA	100	100	1000	10%
• AISSA SARL	7	7	45	16%
• SCI OLYMPE	30	30	200	15%
• UGAN - VIE	58	38	580	7%
• SOPARFI	45	45	202	22%
• AFRICINVEST	230	230	12 464	2%
• Fonds ATTICA	125	125	1 700	7%
Sous total	595	575		
Total participations	870	828		
Prêt subordonnés	716	716		
• AGORA SA	525	525		
• SCI OLYMPE	191	191		
Autres dépôts	155	155		
Total Immo.financières	1 741	1 699		

2.4 Immobilisations incorporelles

Nature	Au 31/12/2003*	Augmentations*	Diminutions*	Au 31/12/2004*
Immobilisations brutes	215	3	0	218
Amortissements cumulés	163	21		184
Total net	52	-18	0	34

2.5 Immobilisations corporelles

Nature	Au 31/12/2003*	Augmentations*	Diminutions*	Au 31/12/2004*
Immobilisations brutes	2 083	559	34	2 608
• Immobilisations en cours	800	502	6	1 296
• Immobilisations d'exploitation	1 236	57	25	1 268
• Immobilisations hors exploitation	47		3	44
• Immobilisations par réalisation de garantie				
Amortissements	967	101	28	1 040
• Immobilisations en cours				
• Immobilisations d'exploitation	927	99	25	1 001
• Immobilisations hors exploitation	40	2	3	39
• Immobilisations par réalisation de garantie				
Total net	1 116			1 568

* En millions de F CFA

2.6 Autres Actifs/Passifs

2.6.1. Autres actifs

Nature	2003*	2004*
Débiteurs divers	512	304
Valeurs non imputées		
Valeurs à l'encaissement	68	220
Valeurs à rejeter en compensation	1	
Stocks et emplois divers		
Créances rattachées	277	184
Total	858	70

2.6.2. Autres passifs

Nature	2003*	2004*
Dettes fiscales	84	102
Dettes sociales	1	2
Créditeurs divers	261	362
Dettes rattachées	83	214
Divers	1	
Total	430 680	680

2.7 Comptes d'ordre et divers

2.7.1. Actif

Comptes d'ordre et divers actif	2003*	2004*
Charges comptabilisées d'avance	14	51
Produits à recevoir	142	56
Divers	18	300
Total	174	407

2.7.2. Passif

Comptes d'ordre et divers passif	2003*	2004*
Produit comptabilisées d'avance	1	7
Charges à payer	305	454
Divers		11
Total	306	472

2.8 Provisions pour risques et charges

Nature	Au 31/12/2003*	Dotations	Reprises Au 31/12/2004*
Charges de retraite	71	11	82
Engagements par signature			
Pertes et charges	10		10
Total	81		82

2.9 Capitaux propres

2.9.1. Détail des capitaux propres

Nature	Montant Au 31/12/2003*	Affectation résultat*	Autres mouvements*	Montant Au 31/12/2004*
F.R.B.G.	477	127		604
Primes liées au capital				0
Réserve légale	375	63		438
Réserves règlementées	188			188
Autres réserves	226	54		280
Capital social	1 500			1 500
Report à nouveau	1	1	-1	-
Résultat 2003	417	-417		0
Résultat 2004	0	0	454	454
Total	3 184	-149	430	3 465

2.9.2. Le fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux a été doté comme suit (en millions de F CFA, par année de dotation)

1995 (SOLDE)	333
1996	100
1997	96
1998	128
1999	-301
2000	91
2001	-13
2002	99
2003	-56
2004	127
Total	604

2.9.3. Informations sur le capital

Le capital de la BANK OF AFRICA - NIGER s'élève à 1 500 millions de FCFA. Il est composé de 150 000 titres d'une valeur nominale de 10 000 FCFA. La structure de l'actionnariat est la suivante:

Actionnaires	Structure
AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH)	41,8%
ATTICA S.A	8,1%
Personnes morales nigériennes	2,6%
Particuliers nigériens	16,4%
Banque ouest africaine de développement (boad)	15,0%
CBND - BÉNIN	1,6%
Africaine d'assurance	0,9%
Autres	13,6%
Total	100,0%

* En millions de F CFA

3 Engagements hors bilan

Nature	2003*	2004*
Engagements de financement donnés	706	2 320
• En faveur d'établissements de crédit	0	0
• En faveur de la clientèle	706	2 320
Engagements de garantie donnés	7 723	9 711
• D'ordre d'établissements de crédit	2 000	3 500
• D'ordre de la clientèle	5 723	6 211
• Engagements sur titres		

Nature	2003*	2004*
Engagements de financement reçus		
• D'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus	3 361	6 326
• D'établissements de crédit	3 251	2 588
• De la clientèle	110	3 738
• Engagements sur titres		

Au 31 Décembre 2004, les engagements par signature s'élèvent à 12 031 millions de F CFA contre 8 430 millions de F CFA au 31 décembre 2003, marquant ainsi une hausse de 42, 7% sur l'exercice sous revue.

Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse de l'encours des crédits documentaires.

4 Observations sur le compte de résultat

4.1 Intérêts et produits assimilés

Nature	2003*	2004*
Sur créances interbancaires	90	302
• A vue	59	30
• A terme	31	272
Sur créances de la clientèle	1 279	1 390
• Créances commerciales	116	130
• Autres crédits à court terme	152	300
• Comptes ordinaires débiteurs	895	742
• Crédits à moyen terme	116	218
Total	1 369	1 692

4.2 Intérêts et charges assimilées

Nature	2003*	2004*
Sur dettes interbancaires	86	102
• A vue	69	67
• A terme	17	35
Sur dettes à l'égard de la clientèle	289	334
• A vue	68	43
• A terme	221	291
Total	375	436

4.3 Commissions

Nature	2003*	2004*
Commissions perçues (produits)	321	433
• Sur opérations de trésorerie et interbancaires		
• Sur opérations avec la clientèle	321	433
Commissions versées (charges)	12	21
• Sur opérations de trésorerie et interbancaires	12	21
• Sur opérations avec la clientèle		

4.4 Frais généraux d'exploitation

4.4.1. Frais de personnel

Nature	2003*	2004*
--------	-------	-------

Salaires et traitements	418	413
charges sociales	79	94
Total	497	507

4.4.2. Autres frais généraux

Nature	2003*	2004*
Impôts, taxes et versements assimilés	66	71
Redevance de crédit bail	64	
Loyers	55	55
Carburants, entretien et réparations	38	37
Primes d'assurance	36	32
Intermédiaires et honoraires	244	273
Publicité, publications et relations publiques	30	31
Déplacements missions et réceptions	84	62
Frais postaux et frais de télécommunications	125	155
Achats non stockés de matières et fournitures	102	117
Jetons de présence	10	8
Moins values de cessions		
Autres frais généraux	97	126
Total	951	967

4.5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Nature	2003*	2004*
Dotations aux amortissements		
• Des immobilisations d'exploitation	135	119
• Des immobilisations hors exploitation	4	2
Reprises		
Total	139	121

* En millions de F CFA

4.6 Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan

Nature	2003*	2004*
Dotations aux provisions sur créances en souffrance	-84	-259
Dotations aux provisions pour dépréciation		

Des autres éléments d'actif		- 74
Dotations aux provisions pour risques et charges	-9	-27
Pertes sur créances irrécouvrables		
Reprises de provisions sur créances en souffrance	32	10
Reprises de provisions sur autres éléments d'actif	40	
Reprises de provisions pour risques et charges	0	25
Récuperations sur créances amorties		
Total	-21	- 325

5 Autres informations

5.1 Effectifs moyens

Catégories	2003	2004
Cadres expatriés	3	2
Cadres locaux	10	8
Gradés	4	15
Employés	30	31
Personnel non bancaire	5	4
Personnel temporaire	21	13
Total	73	73

5.2 Contrevaleur des comptes en devises

Nature	2003*	2004*
Actif		
Opérations de trésorerie		
• Billets et monnaies	378	126
• Correspondants bancaires	1 400	3 231
Valeurs à l'encaissement et divers	922	550
Passif		
Opérations de trésorerie		35
• Correspondants bancaires		35
• Refinancements		
• Autres sommes dues		
Opérations avec la clientèle		
• Comptes ordinaires	981	426

5.3 Affectation des résultats de l'exercice 2004

Nature	Affectation (FCFA)
Résultat de l'exercice	454 301 687
Réserve légale	68 145 253
Report à nouveau antérieur	743 577
Dividende (17,5% du capital)	262 500 000
Réserve facultative	123 000 000
Nouveau report à nouveau	1 400 011

6 Résultat des cinq derniers exercices

Nature	2000	2001	2002	2003	2004
Capital en fin d'exercice					
• Capital social*	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
• Nombre des actions ordinaires existantes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Opérations et résultats de l'exercice*					
• Chiffre d'affaires	2 042	2 224	2 691	2 620	3 280
• Bénéfice avant impôts, amort. et prov.	599	499	710	616	1 299
• Impôt sur les bénéfices	20	67	155	93	272
• Bénéfice après impôts, amort. et prov.	302	244	337	417	454
Résultat par action (en milliers de F CFA)					
• Après impôts, avant amort. et prov.	3,86	2,88	3,69	3,48	6,84
• Après impôts, amort. et prov.	2,01	1,63	2,25	2,80	3,02
Personnel					
• Effectifs moyens des salariés pendant l'exercice	65	72	73	73	73
• Montant de la masse salariale de l'exercice*	420	419	429	434	440
• Sommes versées au titre des avantages sociaux*	43	74	53	53	67

* En millions de F CFA